COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

Particuliers

Contrôle technique

Les **règles du contrôle technique** varient selon la catégorie du véhicule, notamment la **périodicité** du contrôle : **tous les 2 ans** pour un véhicule de catégorie M1 (voiture, camping-car de 3,5 t maximum) et pour un véhicule de catégorie N1 (camionnette), **tous les 3 ans** pour un véhicule de catégorie L (moto, scooter, voiturette, quad…). Une camionnette doit aussi passer un **contrôle complémentaire pollution**.

Des règles spécifiques s'appliquent au contrôle technique d'un véhicule dont le PTAC (Poids total autorisé en charge) dépasse 3,5 t.

- Voiture (VP), camping-car de 3,5 t maximum (VASP) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2878)
- Camionnette (CTTE) (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F33353)
- Moto, scooter, voiturette, quad… (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F37538)

Questions – Réponses

- Contrôle technique du véhicule : obligatoire ou dispense ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F2880)
- Peut-on vendre un véhicule d'occasion sans contrôle technique ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16540)
- Contrôle technique d'un véhicule de collection : quelles sont les règles ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F328)
- Comment faire le contrôle technique sans la carte grise du véhicule ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16760)
- Peut-on faire le contrôle technique à l'étranger ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F16539)
- Que faire en cas de perte du procès-verbal de contrôle technique ? (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F21029)

Et aussi…

- Carte grise (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N367)
- Assurance véhicule (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=N32)
- Contrôle technique des véhicules de transports de marchandises (TRM) et de personnes (https://www.coignieres.fr/service-public/particuliers?xml=F22299)

Pour en savoir plus

- Contrôle technique d'un véhicule lourd (https://www.utac-otc.com/Vehicules_Lourds/Pages/Accueil.aspx)

  Source : UTAC – OTC

Où s'informer ?

- Centre agréé de contrôle technique (http://www.utac-otc.com/)